

Communiqué de presse

Paris, 7 Avril, 2014



## Lancement officiel du site Web de l'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels de l'ICOM



**L'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels lance son site Web. Cela constitue une étape clé d'un important projet mis en œuvre par l'ICOM en 2013. Ce projet bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.**

Le site Web de l'Observatoire international de l'ICOM du trafic illicite des biens culturels a été officiellement lancé lors de la 128<sup>e</sup> réunion du Conseil exécutif de l'ICOM qui s'est tenue à Paris (France) les 4 et 5 avril 2014. Le site Web représente une étape initiale importante de la réalisation du projet triennal de l'Observatoire. Le public y a désormais accès à l'adresse URL suivante : <http://obs-traffic.museum>,

Le site Web est au cœur de l'Observatoire et constitue le noyau central de toute l'information liée au trafic illicite des biens culturels. Il a pour but de centraliser et diffuser toutes sortes de ressources et d'outils documentaires en relation avec le trafic illicite des biens culturels et les moyens de le combattre.

Le site Web de l'Observatoire rassemble une grande variété de ressources externes :

- 2 171 textes et documents et 396 enregistrements vidéo et audio
- 831 outils pratiques obtenus auprès d'autres institutions et organisations
- 137 instruments normatifs déontologiques
- 89 instruments juridiques internationaux
- des liens à 114 sites Web qui fournissent de l'information sur le sujet
- 549 agents intéressés par le sujet

De plus, le site Web offre un glossaire complet, des fiches techniques sur des bonnes pratiques, une section de nouvelles et des liens à des sites Web qui fournissent des études de cas d'affaires juridiques et pénales identifiées ou produites par l'équipe et par des experts qui travaillent dans ce domaine.

Né en janvier 2013, l'Observatoire a été conçu au départ comme un projet de trois ans mis en œuvre par l'ICOM avec le soutien financier du Programme « Prévenir et combattre la criminalité » de la Direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne.

L'Observatoire est le résultat de [l'engagement à long terme de l'ICOM dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels](#) et a été créé pour servir de réseau permanent et international de coopération entre les

organisations internationales, les organismes chargés de l'application des lois, les centres de recherche et les autres spécialistes externes concernés par ce sujet. Conformément à l'article 17 de la [Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels](#), et dans le cadre de l'engagement international de l'ICOM dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, l'objectif principal de cette plate-forme est la création d'une importante base de données fournissant de l'information au réseau et au public grâce au [site Web](#) qui vient d'être lancé. L'Observatoire publiera également en 2015 un Rapport global triennal, le premier du genre, qui présentera une série d'études de cas, des statistiques, des analyses et des articles de référence. Après cette première phase de trois ans, l'ICOM a l'intention de faire de l'Observatoire un projet durable.



Avec le soutien financier du Programme « Prévenir et combattre la criminalité » de la Direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne

### **Le Conseil international des musées (ICOM)**

Créé en 1946, le [Conseil international des musées \(ICOM\)](#) est l'organisation internationale des musées et des professionnels des musées. L'ICOM s'engage à promouvoir et à protéger le patrimoine culturel et naturel, actuel et futur, tangible et intangible. Regroupant plus de 30 000 membres répartis dans 136 pays, l'ICOM constitue un réseau de professionnels des musées et du patrimoine ou de professionnels œuvrant dans des disciplines connexes.

L'ICOM promeut des normes d'excellence dans le domaine muséal, en particulier grâce à son *Code de déontologie pour les musées* qui fixe les normes minimales des pratiques professionnelles en matière de gouvernance, d'acquisition et de cession des collections, ainsi que les règles de conduite professionnelle.

Afin de mener à bien ses activités, l'ICOM s'associe avec des organisations telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'ICCROM et, partenaires de longue date, poursuit sa collaboration avec l'UNESCO. Parmi les activités de l'ICOM figurent la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, la gestion des risques et la préparation aux situations d'urgence pour protéger le patrimoine culturel mondial en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Créé en 1946, le Centre d'information muséologique UNESCO-ICOM rassemble la collection la plus complète des publications de l'ICOM, à savoir les *Nouvelles de l'ICOM*, les *Listes rouges*, les publications des Comités internationaux et les actes de conférences.

Le travail effectué par les 31 comités internationaux de l'ICOM vient renforcer le souci de l'ICOM de contribuer à la valorisation de la culture et de la connaissance. Les comités internationaux spécialisés dans une discipline ou un type de collections concourent aux activités de recherche dans leur domaine respectif au profit de la communauté muséale. Les Comités nationaux et internationaux, les Alliances régionales et les Organisations affiliées organisent des conférences et des symposiums dans le monde entier autour de thèmes prédéfinis afin de favoriser les échanges entre les professionnels de musée de toutes les nationalités. En outre, l'ICOM organise chaque année la Journée internationale des musées, célébrée le 18 mai ou autour de cette date, dans le but de sensibiliser le public au rôle des musées en tant qu'institutions au service de la société et de son développement.

**Pour toute question relative à la communauté mondiale des musées:**

Secrétariat général de l'ICOM, [icom.presse@icom.museum](mailto:icom.presse@icom.museum), +33 1 47 34 35 30